



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu du Comité Technique Paritaire Ministériel Jeudi 4 décembre 2008

CGT : RECH, BAILLE, GARING, HOREAU, BREUIL, CERISAY, THOMAS MH, GILLE, PACOT, GODEC.

Experts CGT : BROCHARD, GATIEN, MANDARD, RECHER, HALLINGER.

Ce CTPM débuta par une minute de silence en hommage à notre camarade Arnaud ROUGE militant de l'USSERE et de notre Bureau fédéral décédé accidentellement le 3 décembre.

Présidé par le Secrétaire Général du Ministère, Monsieur LALLEMENT, ce CTPM s'annonce comme un véritable marathon avec 11 points à l'ordre du jour.

Point n°1 : approbation des PV précédents.

Ces PV signés, furent approuvés.

La CGT demande à revenir à une méthode de travail avec un suivi de décisions et un projet d'ordre du jour envoyé aux syndicats afin de ne pas verrouiller le CTPM aux seuls points fixés par l'administration. Nous demandons notamment que le prochain CTPM soit consacré aux domaines maritimes, portuaires, aquatiques et aux voies navigables.

Monsieur LALLEMENT répond favorablement et fera des propositions dans le cadre d'un nouveau dialogue social.

Interventions liminaires

Avant d'aborder les autres points de l'ordre du jour, la CGT fait une déclaration liminaire dont vous trouverez le contenu ci-après.

En réponse, le Président reconnaît le contexte d'une crise économique et sociale qui avance rapidement et qui ne sera pas sans conséquences avec une montée du chômage.

Pour lui, l'Etat doit prendre ses responsabilités, le Président de la République doit annoncer le jour même une politique de relance économique.

Notre ministère doit s'engager dans ce plan de relance en recherchant « une croissance verte ».

Sur le dialogue social au sein du Ministère, Monsieur LALLEMENT déclare ne pas être satisfait car trop de réunions avec parfois beaucoup d'interlocuteurs nuisent à son efficacité. L'administration a une part de responsabilité dans ce dysfonctionnement. Il propose que le Département des Relations Sociales (RS) soit le point d'entrée unique et serve d'interface entre les services et les organisations syndicales. Il rédigera une note pour la mise en application de cette méthode et sur le rôle de RS.

La CGT intervient en rappelant que le dialogue social doit être une véritable concertation et non se résumer à des informations de la part de l'administration.

Monsieur LALLEMENT souhaite qu'il y ait plus d'explications et de débats sur le fond. Il veut que le CTPM reste la seule instance officielle. Il ne désire pas d'instances parallèles ce qui n'empêchera pas les consultations bilatérales.

Sur l'évolution du ministère, les objectifs seront tenus. Les changements doivent se faire tout en gardant nos qualités d'expertises et professionnelles. Des redéploiements (de l'ordre de 420) seront nécessaires notamment en ce qui concerne l'ingénierie territoriale. Dans le domaine des bâtiments publics, l'Etat se doit d'être exemplaire et une remise à niveau est nécessaire en matière énergétique.

Sur les services déconcentrés, décrets de constitution des 47 DDEA a été publié, tout n'est pas réglé dans l'organisation territoriale de l'Etat mais il faut une issue rapide pour qu'à terme les DDEA servent de socle aux futures Directions départementales des territoires (DDT). Ce CTPM va discuter du projet de décret concernant les DREAL. Des incertitudes persistent par rapport à l'interprétation de la circulaire du 7 juillet, des discussions s'engagent sur les mutualisations au niveau régional, tout cela méritera une nouvelle circulaire pour l'année prochaine. Les organisations syndicales (OS) seront informées en tant voulu.

La CGT réagit sur tous ces points :

Les mesures de relance de l'activité économique ne vont qu'en direction des banques et des entreprises alors que l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat seraient plus efficaces pour relancer l'économie.

On ne pourra pas continuer à parler de dialogue social tant que l'administration continuera d'avancer sans écouter et prendre en compte les revendications des organisations syndicales et des personnels.

Sur l'évolution du ministère et des services, l'administration centrale et les directions locales se soucient peu du désarroi des personnels qui s'inquiètent pour leur avenir et ne comprennent pas la stratégie Ministérielle.

Point n°2 Les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Le rapporteur présente un projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des DREAL, nouveau service issue de la fusion des Directions Régionales de l'Equipement (DRE) , de l'environnement (DIREN) et de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ainsi qu'un projet d'arrêté fixant le nombre de directeurs adjoints au sein de ces DREAL.

La CGT demande que les Directions Régionales des Affaires Maritimes (DRAM) et ses missions soient introduites dans la constitution de ces services régionaux. Nous mettons en avant le lobbying exercé par les militaires et affirmons l'attachement des services maritimes au MEEDDAT.

Nous demandons qu'un cadrage national soit mis en place avant la constitution des ces DREAL car déjà des chefs de services ont largement anticipé sur leur organigramme et leurs règles de fonctionnement sans concertation avec les OS et les personnels. De tels agissements laissent des traces auprès des personnels et nous citons des services où il y a eu des tentatives de suicides et où des agents ont besoin d'un suivi médical.

Nous intervenons sur le problème lié aux primes de mobilité et de restructuration dont un grand nombre personnels vont d'être écartés.

Monsieur LALLEMENT répond que les services Déconcentrés de l'Etat doivent se mettre en place rapidement et par conséquent il était impossible de retarder les DREAL.

En ce qui concerne les affaires maritimes, une réorganisation des affaires maritimes et des façades maritimes sera proposée en janvier ou février 2009. Il reste à réfléchir sur une articulation avec les DREAL et les DDT mais avant cela il faut que les DDT soient mises en place. Pour le moment, il n'est pas possible de modifier le décret DREAL.

Sur la prime de restructuration, il existe effectivement un problème pour les personnels des DRIRE, s'il n'y a pas de solution, il faudra les prendre en charge avec des textes MEEDDAT. Pour le reste pas de modifications !

Sur le nombre de directeurs adjoints, pour lui il ne faut pas les multiplier même si cela pose un problème pour le reclassement de certains cadres.

Pas de réponses, sur le malaise des personnels.

Vœu de la CGT d'intégration des affaires maritimes dans les DREAL

7 CGT	Pour
5 FO	Pour
2 CFDT	Pour
1 UNSA	Pour
15 ADMINISTRATION	Contre
	Emis à l'arbitrage du ministre

Vote :

	Décret DREAL	Arrêté nombre directeur adjoints
7 CGT	Contre	Contre
5 FO	Contre	Contre
2 CFDT	NPPV	NPPV
1 UNSA	Contre	Contre
15 ADMINISTRATION	Pour	Pour
	Adopté	Adopté

Point n° 3 : Fusion des services d'inspection du travail

Ce point comprend 2 décrets et un arrêté pour permettre la fusion de tous les services d'inspection du travail au sein du ministère du travail. Pour le MEEDDAT sont concernés 400 agents chargés des contrôles des transports terrestres et une dizaine d'agents chargés du contrôle des transports maritimes.

La CGT s'oppose à cette fusion menée au pas de charge sans concertation et qui doit être effective au 1^{er} janvier 2009. Il est inacceptable de valider des transferts alors que les personnels sont mis devant le fait accompli et n'ont pas d'information sur leurs garanties.

Nous demandons une suspension de séance et avec l'ensemble des organisations syndicales nous demandons le retrait de ce point de l'ordre du jour.

Le Secrétaire Général retire ce point, programme une réunion avec le Ministère du travail pour répondre aux questions des OS et des personnels en ce qui concerne les conditions d'accueil. Il propose de réétudier ce point à un prochain CTPM le 19 décembre.

Point n°4 : Décentralisation – projet de décret transferts de services

Ce point comporte 4 décrets : 3 pour le MEEDDAT et un en interministériel. Ils ont déjà été traités en CTPM mais doivent être validés une nouvelle fois après un 2^{ème} examen en conseil d'Etat. Ils concernent :

- Le reliquat des derniers transferts des RN, de services et de personnels dans 11 départements de métropole, en Guyane et à la Réunion soit 305 emplois dont 267 à la Réunion.
- Le transfert des voies d'eau, des services et des personnels aux départements de Loire Atlantique, du Maine et Loire et de la Sarthe soit 36 emplois.
- Le transfert du port de Morlaix à la communauté d'agglomération soit 3 emplois
- Le transfert des compétences, de service et de personnel au Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) soit 16 emplois.

Il n'y a pas eu de débat particulier car déjà vu en CTPM. Cependant, sur le transfert au STIF, la CGT dénonce une fois de plus un transfert ou aucun état des lieux n'a été fait, pas d'organigramme défini et les personnels ne connaissent même pas la localisation de leur lieu de travail.

Vote :

	Transfert RN	Voies d'eaux	Port Morlaix	Transfert STIF
7 CGT	Contre	Abstention	Contre	Contre
5 FO	Contre	Contre	Contre	Contre
2 CFDT	NPPV	NPPV	NPPV	NPPV
1 UNSA	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention
15 ADMINISTRATION	Pour	Pour	Pour	Pour
	Adopté	Adopté	Adopté	Adopté

Point n°5 : Fusion du corps des IPC et des IGRF

Projets de décret portant sur

- la fusion du corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées (IPC) et des Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et Forêts (IGREF) pour créer un corps d'Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts.
- L'échelonnement indiciaire.

L'expert CGT déplore que les OS n'aient pas été associés aux travaux préparatoires, regrette que la dénomination ne soit pas plus en lien avec le développement durable. La CGT pose un amendement pour que le nombre de postes proposés par voie interne soit remontées à de 28% à 30% comme c'est la règle actuellement dans le corps des IPC. Nous demandons qu'un groupe de travail se mette en place pour fixer les conditions de recrutement, de formation et de statut.

Monsieur LALLEMENT attire l'attention sur l'aspect symbolique de ce texte qui n'as pas été « bleui » mais pour lequel il a l'accord de Matignon. Il donne son accord sur le groupe de travail et souhaite que ce nouveau corps soit attractif pour répondre aux besoins et pour éviter les fuites vers les collectivités et le privé. L'avenir serait pour lui un rapprochement avec la Fonction Publique Territoriale pour créer un corps unique Etat/collectivités. Il prend exemple sur ce qui est en train de se faire à un autre niveau pour les Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Il y a ci-après l'intervention de l'expert CGT sur ce point.

Vote :

Les amendements proposés par les organisations syndicales ont tous été rejetés en raison du vote contre de l'administration.

	Fusion des Corps	Décret indiciaire
7 CGT	Abstention	Abstention
5 FO	NPPV	NPPV

2 CFDT	Contre	Contre
1 UNSA	Pour	Pour
15 ADMINISTRATION	Pour	Pour
	Adopté	Adopté

Point n°6 : projet stratégique du Ministère

L'administration nous rapporte le travail lancé en début 2008 et qui a abouti à la rédaction d'un document stratégique diffusé aux cadres et à l'ensemble des services. Le rapporteur nous explique le pourquoi et le contenu de la stratégie ministérielle ainsi que le processus de concertation.

La CGT accorde qu'un projet ministériel est nécessaire mais il faut se donner les moyens en budget et en effectifs pour le mettre en œuvre. Ce qui se dessine est le contraire et se traduit par des suppressions massives d'effectifs y compris par les non-remplacements des départs en retraite. Un projet doit se construire avec les agents et en étant à l'écoute des citoyens et des collectivités mais rien de cela n'a été fait. Pour que les personnels s'approprient un tel projet, il faut avant tout qu'on réponde à leurs questions et qu'on les rassure sur leur avenir.

Monsieur LALLEMENT reconnaît qu'il est difficile pour un agent de voir la stratégie du Ministère mais celle-ci est nécessaire bien qu'on ne sache parfois où cela va nous emmener. Il faut que ce projet soit partagé et que chaque projet de service s'intègre dans le projet ministériel. « *On ne sait pas où on va mais il faut y aller vite !* »

Point n°7 : Projet de décret modifiant le statut des Officiers de Ports Adjoints

Ce décret vise à modifier le statut des Officiers de ports adjoints, corps de catégorie B composé d'environ 300 agents dont la moitié sont détachés dans les ports autonomes.

La CGT se déclare favorable à ce décret qui vise à améliorer le statut et le rendre plus attractif mais nous demandons cependant la constitution d'un véritable déroulement de carrière.

Vote :

7 CGT	Pour
5 FO	Pour
2 CFDT	Abstention
1 UNSA	Pour
15 ADMINISTRATION	Pour
	Adopté

Point n°8 : création d'un bureau « marchés carbone » au sein de la DGEC

Ce projet d'arrêté vise à créer un nouveau bureau au sein de la sous direction du climat et de la qualité de l'air au sein de la Direction générale Energie-Climat (DGEC), intitulé bureau « marchés carbone ». Ce bureau s'occupera de la gestion des actifs carbone que l'Etat français dispose dans le cadre du protocole de Kyoto. C'est-à-dire du droit à polluer !

La CGT ne met pas d'objection mais demande que l'on mesure le « coût carbone » de toutes les restructurations et délocalisations.

Vote :

7 CGT	Abstention
5 FO	Pour
2 CFDT	Pour
1 UNSA	Pour
15 ADMINISTRATION	Pour
	Adopté

Point n°9 : Projet d'arrêté sur l'entretien professionnel évaluation des personnels du MEEDDAT

Le rapporteur de l'administration, Monsieur Mortelecq, nous présente un arrêté fixant les conditions relatives à l'entretien professionnel et à l'appréciation de la valeur professionnelle des personnels titulaires et non titulaires de Ministère. Il prévoit une disposition dérogatoire au décret du 29 avril 2002 à savoir la suppression de la note chiffrée et fixe les modalités et les critères de cette évaluation.

La CGT dénonce une nouvelle fois le déficit de dialogue social sur ce sujet. Pratiquement un an de silence sans aucune concertation. Des expérimentations ont été mises en place dans les services sans avertir les personnels. Ce projet dangereux qui s'apparente aux méthodes de management de type privé basé sur la performance et les résultats aura des conséquences directes sur la rémunération et l'avancement. Nous nous opposons, demandons son retrait et l'ouverture immédiate de négociations.

L'administration propose de se concerter jusqu'à fin mars et ensuite d'engager le processus d'évaluation.

La CGT est d'accord pour les propositions de concertation mais pas sur le texte d'arrêté.

Vote :

7 CGT	Contre
5 FO	Contre
2 CFDT	Contre
1 UNSA	Contre
15 ADMINISTRATION	Pour
	Emis à l'arbitrage du ministre

Point n°10 : création du CCAS et des CLAS

Suite aux restructurations, à l'élargissement du champ ministériel, à la gestion LOLF, au référencement des mutuelles, il s'imposait d'actualiser l'action sociale dans le nouveau Ministère. Le rapporteur nous présente un arrêté abrogeant celui de 1985 et constituant un comité d'action central et des comités d'actions locaux. La représentativité syndicale s'appuiera sur celles des CTP.

Par l'intermédiaire de notre expert (président du CCAS), la CGT reconnaît tout le travail effectué mais insiste sur le fait que l'action sociale doit être dotée de moyens à la hauteur, surtout dans le contexte actuel. Nous demandons de donner aux présidents de CLAS des moyens suffisants pour exercer leur mandat mais surtout une augmentation des crédits d'action sociale pour répondre aux besoins croissants des salariés.

Il y a ci-après l'intervention de l'expert CGT sur ce point.

Vote :

7 CGT	Pour
5 FO	abstention
2 CFDT	Absents
1 UNSA	Contre
15 ADMINISTRATION	Pour
	Adopté

Point n°11 : répertoire ministériel des métiers

Le rapporteur Monsieur Mortelecq présente un document de 500 pages considéré comme une première version regroupant la totalité des métiers du ministère ainsi que les possibilités de mobilité.

Pour lui, cet outil est complémentaire de la logique statutaire mais est aussi un outil de management.

La CGT souligne le lien de cet outil avec le répertoire des métiers de l'Etat. Ceci n'est pas neutre car on voit parfaitement l'orientation vers une fonction publique de métiers avec une gestion individualisée des carrières et une forme de contractualisation avec l'employeur. Cet outil nous semble dangereux et nous l'interprétons comme une remise en cause du statut de la Fonction publique. Pour ces raisons nous demandons la suspension de la diffusion du document.

Vœu formulé par les OS sur la suspension de la diffusion du document.

Vote :

7 CGT	Pour
5 FO	Pour
2 CFDT	Absents
1 UNSA	Pour
15 ADMINISTRATION	Contre
	Refusé

Commentaire CGT

Un CTPM à l'image du ministère.

Débuté à 9h terminé à 21h, ce CTPM marathon reflète bien la cacophonie de notre ministère qui lui-même est à l'image de la politique que le président de la République à instauré avec la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ne soyons pas naïfs, l'objectif à atteindre est de vider le service public de tout son sens, de supprimer des fonctionnaires avant tout.

Le dialogue social en panne.

Les réformes faites dans la précipitation touchent de plein fouet les personnels. Peu ou pas de concertations, le dialogue social se résume à de simples informations à travers des groupes échanges, les observations et revendications des organisations syndicales ne sont pas prises en compte. Les CTPM se résument à une chambre d'enregistrement. Au cours de ce CTPM, dans 90% des cas, nous avons mis en avant des problèmes de dialogue social.

Le désarroi des personnels

Dans les services déconcentrés, certains chefs de services zélés et des préfets n'attendent pas les cadrages nationaux pour mettre en place leur propre organisation.

L'administration refuse de voir l'impact des restructurations sur les personnels. Quand on parle de tentatives de suicide ou de suivi psychologique, on ne nous écoute pas !!!

Au-delà de notre ministère, c'est l'ensemble de la fonction publique qui est déstructuré par Sarkozy. Ce personnage à travers sa politique ultralibérale a plongé le pays dans un marasme économique sans précédent. Les salariés de tous secteurs vont en faire les frais, nous devons être unis pour résister.

Les salariés ont exprimés leur confiance dans la CGT au travers des élections du 26 juin pour le CTPM, celles dans les Collectivités territoriales et aux Prud'homales.

En plaçant la CGT comme 1^{ère} organisation syndicale dans toutes ces élections, cela nous légitime sur nos revendications mais dans le même temps nous oblige à être à l'offensive et donc être le fer de lance de cette résistance !

**Déclaration liminaire de Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la Fédération nationale
de l'Équipement-Environnement C.G.T.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues,

Ce C.T.P.M. se tient dans une période de crise financière, économique et sociale. C'est avant tout la crise du système capitaliste. Ont nous a toujours dit qu'il n'y avait plus d'argent, que l'on vivait dans une société où la régression sociale était inévitable, plus d'argent pour la santé, les écoles, les salaires, les retraites... en fait tout ce qui concerne finalement notre vie au quotidien.

Puis, d'un coup de « baguette magique », quand ce qui est en cause n'est plus le système solidaire, social collectif, des centaines de milliards d'euros apparaissent !!! Immoral, écœurant, abject, les qualificatifs manquent au regard de ce qui se passe actuellement.

La C.G.T. propose une nouvelle régulation du secteur bancaire et financier, avec la mise en place d'un pôle public de financement ; et le développement des services publics de qualité, vecteurs d'équilibre et de solidarité de l'ensemble des territoires.

Oui, c'est bien un enjeu de société qui est posé, notamment celui du rôle de l'Etat. La fédération C.G.T., réaffirme qu'il faut des services publics de haut niveau pouvant assurer une régulation et permettant le développement économique et social de notre pays. Nous affirmons aussi que pour sortir de la crise il faut augmenter les salaires, investir dans le développement de nos industries et de la recherche. Simplement, l'argent doit revenir à ceux qui créent les richesses, ceux qui font vivre toute une économie, et non à la spéculation financière, boursière ou aux banques.

Il n'y a pas d'autres solutions que de revaloriser le travail et la place qu'il occupe dans le développement économique et social de la société. Une politique du plein emploi, l'augmentation du SMIC à 1600 euros par mois ; la reconnaissance des qualifications, le développement de la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de travail,

l'égalité hommes/femmes, combattre toutes formes d'inégalités et de précarité, la reconquête et le développement des services publics, l'arrêt immédiat des suppressions de postes dans les ministères et notamment celui du M.E.E.D.D.A.T.

Le 3 novembre les organisations syndicales étaient reçues à l'Élysée dans le cadre de la préparation du G20. Mieux vaut tard que jamais. C'est en substance ce que les cinq centrales syndicales représentatives ont signifié au Président de la République, qui se soucie plus des banques et des entreprises, que des salariés qui pourtant sont particulièrement exposés aux conséquences de la crise.

Toutes les organisations syndicales ont insisté sur la montée des difficultés sociale et la nécessité de prendre, en France Europe comme au plan international, des mesures d'urgence. Enfin toutes les organisations sont revenues sur l'absence inacceptable de concertation et sur les contradictions entre un discours qui prône la régulation sur la scène internationale et qui accentue la dérégulation sociale au plan national.

Ces contradictions politiques de fond du gouvernement sont aussi prégnantes dans notre ministère. Les agents du M.E.E.D.D.A.T. ne sont pas dupes. Ils le démontrent dans les nombreuses actions menées depuis sa création, les dernières actions des O.P.A., des P.T.R.I., à météo-France, services statistiques de l'I.N.S.E.E. et des ministères dont le nôtre contre la délocalisation à Metz, contre les délocalisations du S.E.T.R.A. à Sourdon et de l'ENIM à La Rochelle, se sont traduites par des succès et vont être un point d'appui pour faire avancer les légitimes revendications sur le service public, les missions, le statut, les emplois publics, les rémunérations et les retraites. Cette période de lutte et d'action, Monsieur le Président, vous ne pouvez feindre de l'ignorer. Les personnels de votre périmètre ministériel sont confrontés à la R.G.P.P., aux réorganisations et démantèlement des services, à l'individualisation des rémunérations, à des mobilités imposées... tout cela n'est plus supportable.

Les engagements que vous avez pris en mars de cette année, n'ont pu être tenus, l'ingénierie publique est annihilé, le réseau scientifique et technique devient de plus en plus faible, les suppressions d'emplois inscrites au budget 2009/2011 sont inacceptables. Elles ne sont en aucun cas compensées par les très faibles créations ou redéploiements au titre du Grenelle. Des pans entiers de service sont délocalisés sur ordre du Président de la République ou du Premier Ministre. De plus l'ensemble des services déconcentrés du Ministère sont menacés par les projets des préfetures, suite aux conclusions du comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin de cette année. Sur le terrain dans les départements et les régions, les préfets ne se sentent aucunement concernés ou encadrés ni par la circulaire du 7 juillet 2008, ni par la décision de constituer 45 nouvelles D.D.E.A. en 2009. Les préfets de région voudraient créer trois directions départementales, au lieu des deux préconisés par le Premier Ministre. Ils proposent de transférer les missions de l'intégralité des domaines de la gestion de crise et des risques dans une autre direction que celle des territoires, ainsi que celles du domaine du logement. Ils font part de leur intervention de placer dans une direction départementale les unités territoriales des futures D.R.E.A.L.

Pour conclure, la fédération C.G.T. dénonce les conséquences de ces choix politiques qui appauvrissent la population et fragilise le salariat. Le secours catholique, après le secours populaire qui dans sa revue Convergences d'octobre 2008, titrait « les inégalités ruinent la santé », révèle à nouveau dans son rapport annuel, une accentuation des inégalités, une intensification de la pauvreté. La croix rouge accueille beaucoup de familles en situation de précarité. Les pauvres sont de plus en plus pauvres et d'autres couches de la population se

fragilisent, y compris dans le ministère. Les droits fondamentaux ne sont plus aujourd'hui garantis par la nation.

La C.G.T. propose de reprendre au capital ce qu'il a pris au travail. L'espoir, la confiance et l'avenir sont du côté des alternatives qui plaident pour une place nouvelle accordée au travail, sa valorisation par le salaire, pour une nouvelle place accordée à la démocratie sociale. Je l'ai exprimé c'est tout le modèle économique et financier de croissance qu'il faut remettre en question. La C.G.T. réclame une conférence nationale pour définir des priorités et établir des objectifs en terme de croissance industrielle, d'investissement, d'emplois et de revenus. Pour le périmètre du M.E.E.D.D.A.T., la fédération C.G.T. demande que les effets néfastes de la R.G.P.P. tant en terme de missions que d'effectifs soient stoppées et nous demandons à tout le moins les orientations garantissant l'intégrité et la cohérence de nos services déconcentrés, tel que prévu.

Les personnels sont mécontents et s'interrogent sur les orientations et les décisions du gouvernement FILLON et n'acceptent pas la situation inadmissible et visiblement incontrôlée de la part du gouvernement. La question de l'avenir de notre Ministère est la question centrale pour les agents, mais aussi pour l'aménagement du territoire et pour toutes les questions essentielles de mise en œuvre du développement durable des lois grenelle I et II.

Merci de votre attention.

**Déclaration CGT (Patrick Hallinger)
sur la création du corps des Ingénieurs de Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF)**

En premier lieu, la CGT s'étonne de ne pas avoir été associée aux travaux préparatoires au nouveau statut, parce que, d'une part, nous sommes présents dans le corps des IPC et, d'autre part, en notre qualité de première organisation syndicale du ministère, nous considérons qu'il y a une forte interdépendance entre l'organisation des services et les principaux corps qui les structurent.

Nous nous sommes prononcés pour un grand service d'ingénierie du développement durable. Le projet de corps fusionné, comme l'intitulé du nouveau corps répondent-ils à cela et à quelles conditions? N'aurait-il pas fallu un intitulé plus ambitieux, ingénieur du développement durable par exemple?

Nous nous interrogeons sur la possibilité du futur corps de répondre à l'ensemble des besoins et compétences. Par exemple, la route disparaît; or peut-il y avoir un développement durable sans responsabilité de l'Etat pour promouvoir des routes plus sûres, mieux insérées dans l'environnement?

Par ailleurs nous avons déjà l'expérience des fusions déjà intervenues. Quel est le bilan des fusions précédentes? Des difficultés de recrutement apparaissent pour pourvoir les premiers postes à forte dominante scientifique et technique, à l'IGN en particulier.

Concernant l'organisation des carrières, nous nous félicitons d'une proposition de fusion qui se fasse par le haut. Cet exemple inspirera-t-il le ministère et la fonction publique pour les autres corps?

Cela montre aussi que le statut de la fonction publique permet d'organiser les déroulements de carrières sans passer par la création d'une myriade d'emplois fonctionnels.

Il permet d'offrir des garanties fortes qui sont d'autant plus nécessaires dans le contexte général que l'on connaît et que nous dénonçons: suppression et de fusion de services, rabougrissement des missions, des moyens et des effectifs. Toute chose qui se situe aux antipodes de ce que nous portons

Nous avons des remarques particulières sur les articles 4 et 7.

-L'article 4 prévoit la nomination d'un «chef de corps»! Cette institution qui semble héritée d'une conception ancienne caporaliste de la fonction publique est-elle toujours d'actualité?

Comment et par qui est-il désigné? Celui-ci représente à la fois les IPEF et est membre des conseils généraux. Il représente donc à la fois les personnels et l'administration. Il est en outre membre de droit de la CAP.

Il en résulte une confusion des genres. Qui parle? Le représentant de l'administration ou des personnels?

-L'article 7 porte sur la promotion interne.

Lors de la précédente réforme du corps des IPC suite à la fusion des 4 corps, un pas en avant significatif avait été accompli en matière de promotion interne. Nous demandons que la part des promotions internes soit proche de 50%.

Le statut des IPC avait retenu une fourchette entre 30 et 40%.

Le projet de statut des IPEF s'inscrit en recul avec une fourchette entre 28 et 40%.

Nous présentons donc un amendement visant à maintenir le pourcentage existant à l'article 7.

Par ailleurs de nombreuses questions se posent sur la formation, son contenu, sa reconnaissance, les modes de recrutement, notamment la part réservée au recrutement sur titre et travaux. Nous demandons donc la constitution d'un groupe de travail auquel nous soyons associés sur ces questions.

Nous nous positionnerons en fonction des réponses que vous apporterez à ces réflexions ainsi qu'à notre amendement et à notre demande de mise en place d'un groupe de travail.

Suite à cette intervention et à celles des autres organisations syndicales, le secrétaire général du ministère accepte la mise en place du groupe de travail demandé et l'engagement d'une réflexion accrue sur le rôle du «chef de corps» et celui d'une «commission d'orientation et de suivi» qu'il préside et qui fait double emploi avec la CAP. Il refuse de revenir sur les quotas de promotion interne (actuellement autour de 35% au MEEDDAT) qui, selon lui, demanderait un effort trop important au ministère de l'Agriculture!

La CGT s'abstient sur le projet de statut.

**Déclaration CGT (André Mandard)
Sur le point création du CCAS et des CLAS**

Monsieur le Président,
Madame la représentante du Cabinet du Ministre,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Mesdames, Messieurs,

L'action sociale de notre ministère a été créée en 1985, à l'initiative des organisations syndicales, la C.G.T. prenant alors toute sa place dans la construction de structures aussi bien au niveau national, avec le comité central d'action sociale (C.C.A.S.) qu'au niveau local dans les services déconcentrés, avec les comités locaux d'action sociale (C.L.A.S.). Ces instances présidées par des représentants du personnel ont démontré depuis bientôt 24 ans la justesse des principes sur lesquels elles sont fondées et la force qui naît de l'action partenariale. L'arrêté du 22 mai 1985 et la circulaire relative à l'application de l'arrêté du 26 juin 2000 représentant les références réglementaires incontournables et indissociables.

Ces 2 textes sont l'aboutissement d'un dialogue social fort. Ils permettent une véritable réflexion sur la politique d'action sociale à mettre en œuvre aux niveaux national et local.

L'action sociale de proximité déclinée par les C.L.A.S., très appréciée par les agents et leur famille doit être sauvegardée et sécurisée. Le renouvellement des Comités Locaux d'action sociale doit absolument commencer avant la fin de l'année pour se terminer au début de l'année prochaine. Nous vous demandons que tout soit mis en œuvre afin que ce nouveau mandat se mette en place dans les meilleures conditions et dans le respect des textes en vigueur.

L'installation des C.L.A.S. dans les D.I.R. est laborieuse. Nous espérons vivement que cette situation ne se reproduise pas pour les autres services : D.D.E., D.D.E.A., S.N., C.E.T.E. ou autres.

Nous serons très vigilants sur la mise en place des Présidentes, des Présidents et des membres de C.L.A.S., et sur le respect de leurs droits en terme de moyens, de décharges d'activité, de formation, de rémunération, de carrière.

La C.G.T. est très attachée à l'action sociale de proximité. Nous attendons du ministère des assurances et des engagements sur la continuité des C.L.A.S. dans tous les services du M.E.E.D.D.A.T. y compris dans les futures directions départementales du territoire (D.D.T.). Les C.L.A.S. installés dans les D.D.E.A. devront être pérennisés dans les D.D.T.

Il en va de la survie de l'action sociale de proximité et de la réponse aux besoins des agents et de leur famille. Le nouvel arrêté soumis à l'examen du C.T.P.M. maintient les grands principes fondateurs de l'arrêté du 22 mai 1985 ; l'action sociale est confortée.

La C.G.T. a beaucoup œuvré pendant ces trois dernières années pour qu'il en soit ainsi.

Cependant, comme je l'ai indiqué précédemment, l'application du nouvel arrêté, s'il est adopté, devra s'effectuer avec les grandes lignes édictées, encore aujourd'hui, dans la circulaire du 26 juin 2000. Et tout particulièrement pour les Présidents de C.L.A.S.

La C.G.T. ne tolérera aucune dérive qui porterait atteinte aux Présidents et membres de C.L.A.S. dans l'exercice de leur mandat et au fonctionnement des comités locaux d'action sociale.

Nous tenons à rappeler que les C.L.A.S. concourent largement à un maintien du lien social dans un contexte particulièrement tendu. La C.G.T. n'acceptera pas plus que les Présidents ne soient pas concertés au moins deux fois par an, par les directeurs régionaux, dans le cadre de la gestion des crédits d'action sociale.

De très nombreux agents, des femmes et des hommes vivent très mal toutes les réformes et réorganisations qui se succèdent sur un rythme effréné. Le Ministère doit prendre toute la mesure de ce grand mal être au travail.

Pour ce qui concerne le vote particulier du nouvel arrêté, la position de la C.G.T. sera positive, mais je le disais auparavant, elle ne laissera rien passer qui pourrait affaiblir les principes maintenus.

Si nous avions à nous prononcer sur les conditions de vie des agents, notre vote serait tout autre.

D'autre part, le nouvel arrêté prendra réellement toute sa dimension avec la mise en place d'un budget en adéquation avec les ambitions affichées par notre grand ministère d'Etat et son ministre. En effet, les crédits affectés à l'action sociale, nettement insuffisant, doivent être tirés rapidement à un niveau d'excellence, permettant ainsi un traitement égalitaire de tous les agents composants le M.E.E.D.D.A.T. La C.G.T. demande donc dès maintenant une très forte augmentation des crédits d'action sociale.